



**Compte rendu de la réunion intersyndicale  
du 14 mai 2008**  
-  
**Révision générale des politiques publiques  
(RGPP)**

MSJSVA – 95 av. de France - 10 h-12 h.

Cette réunion faisait suite à la lettre intersyndicale du 23 avril 2008, qui demandait, notamment, une rencontre avec Madame la Ministre et Monsieur le Secrétaire d'Etat. Ces derniers avaient décidé que cette rencontre se tiendrait avec M. Bernard LAPORTE, le 13 mai, à 10 h.

Les organisations syndicales se sont rencontrées préalablement, ont convenu que l'objectif de cette réunion était de tenter d'obtenir des réponses précises sur la RGPP dans les domaines de la Jeunesse, de l'Education Populaire, du Sports et de la Vie Associative, ont élaboré une liste de questions (reprenant celles de la lettre du 23 avril) et se les sont réparties. Ils ont également convenu d'un compte rendu collectif et intersyndical, que l'on trouvera ci-après.

\*\*\*

**Etaient présents :**

*Pour le MSJSVA – SESJSVA : Hugues MOUTOUH, directeur de cabinet, Julien NIZRI, conseiller technique, Hervé CANNEVA, directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale (DRHACG), Daniel WATRIN, adjoint au DRHACG, Dominique INIZAN, chargé de mission.*

*Pour l'intersyndicale, par ordre alphabétique : Denis ADAM (SEP – UNSA-éducation), Michel CHAUVEAU (SEJS – UNSA-éducation), Guy COISY (CGT), Brigitte DAURE (FO), Samy DRISS (UNSA-éducation), Jacques DURU (FO), Catherine HIRSCHMULLER (SGEN – CFDT), Didier HUDE (EPA – FSU), Jean LAFONTAN (SNEP – FSU), Danielle LEMAIRE (SGEN – CFDT), Bernard POUIT (A&I – UNSA-éducation).*

\*\*\*

Hugues MOUTOUH, directeur du cabinet, excuse l'absence de dernier moment de Bernard LAPORTE, secrétaire d'Etat, en réunion chez le Premier ministre pour préparer son voyage en Chine dans un contexte d'urgence lié à la catastrophe naturelle qui vient de s'y dérouler. Il annonce toutefois qu'il recevra l'intersyndicale le lundi 26 mai (10 h), et que le prochain comité technique paritaire ministériel (CTPM) aura lieu le 28 mai, après-midi.

Hugues MOUTOUH dit avoir lu avec attention la lettre intersyndicale du 23 avril, dont il va reprendre les différents thèmes. Il indique son très grand attachement au dialogue social, processus néanmoins très particulier et difficile dans le cadre de la RGPP, souvent extérieur au ministère, même s'il y participe, à qui des objectifs qualitatifs et quantitatifs sont imposés.

Il se dit également très attaché à la réforme de l'Etat et des politiques publiques. C'est nécessaire, ce n'est pas obligatoirement synonyme de réduction de missions ; les consignes présidentielles de réduction des effectifs (et du déficit de l'Etat, également imposé par l'Europe) seront néanmoins appliquées. L'exercice est globalement difficile.

Au nom de l'intersyndicale, Samy DRISS intervient pour quelques propos introductifs.

## **Introduction**

Samy DRISS souligne, à l'attention des ministres, du cabinet et de l'administration, le caractère intersyndical de la démarche, car le moment est grave. Il comprend l'absence conjoncturelle du Secrétaire d'Etat. Au delà des contraintes qui pèsent sur ce dossier de la RGPP, les représentants des personnels sont là pour poser des questions en leur nom. Ils espèrent obtenir des réponses précises. Ils se les sont réparties et vont être exposées.

## **Des missions (Samy DRISS)**

Question :

La méthodologie de la RGPP prévoyait sept questions précises sur les missions ; des réponses apportées devaient en être tirées celles qui étaient conservées, supprimées, ajoutées, puis de leurs conséquences en termes de moyens et d'organisation des services. « *Quelles sont les réponses apportées au MSJSVA à ces sept questions ? Quelles en sont les conséquences dans cette RGPP maintenant « enrobée » par le projet de loi « boîte à outils », ses décrets, et le livre blanc de Jean-Ludovic SILICANI sur la fonction publique ?* ».

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat (après rappel de la question) :*

*« Sur les questions, on est dans l'abstrait. Mieux vaut parler des moyens. On conserve les missions éducatives, les missions régaliennes, et celles de proximité, en direction des publics fragiles. On n'est pas dans une logique de décentralisation (il faut « digérer » les mesures de décentralisations « RAFFARIN »), mais dans une logique, seulement, de déconcentration ». « La RGPP n'a pas d'impact sur les missions de Jeunesse et Sports ; on ne touche pas aux missions. ».*

M. MOUTOUH reconnaît par ailleurs que l'évolution des moyens peut avoir un impact sur les missions ; il indique également très bien connaître la philosophie politique de M. SARKOZY et de M. GUEANT.

## **Du dialogue social et de la méthodologie RGPP (Michel CHAUVEAU)**

Question :

*« La circulaire du 18 mars du Premier ministre aux ministres leur demandait de lui transmettre l'organisation de mise en œuvre proposée et la constitution d'un groupe de pilotage. Qu'en est-il à « Jeunesse et Sports » ? Les représentants des personnels seront-ils associés d'une manière ou d'une autre à ce groupe de pilotage. Y-aura-t-il enfin un vrai dialogue social sur ces questions, une prise en compte, ou, au moins, une discussion des propositions que vous nous avez demandé et que les uns et les autres ont pu faire, et pas simplement de l'information descendante (même si elle est utile) ? ».*

*« Par ailleurs, les chefs de service déconcentré nous font remonter que leurs collègues des autres ministères disposent de leur administration centrale d'informations beaucoup plus précises que celles à leur dispositions, notamment en matière d'évolution des effectifs et de périmètre des services. Le MSJSVA serait-il en retard là-dessus ? Si oui, pourquoi ? Que penser, enfin, des initiatives de certains préfets qui demandent aux chefs de services, dont ceux de « J&S » de leur faire des propositions en matière d'organisation des services et de nouvelle répartition des moyens, dont les moyens en personnel ? ».*

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat (après rappel de la question) :*

M. MOUTOUH indique que la méthode de management n'est pas facile : « *Nous sommes nous aussi très contraints et pressurisés* ». « *On nous donne des objectifs ou des consignes, pas des moyens : vous n'êtes pas assez efficaces ; comment pouvez-vous faire mieux avec moins ?* ».

« *En termes de méthodes, vous allez être frustrés, comme nous. Pour ne pas vous mentir, la seule méthode (pour la RGPP transversale), c'est de vous donner en temps réel les informations qui nous arrivent* ».

« *Pour ce qui est de la RGPP sectorielle, les objectifs sont clairs : il faut faire des économies. Nous nous battons pour conserver certains moyens et les missions. La coexistence des conférences budgétaires pour le PLF 2009 rend les choses très délicates. Il est difficile de vous associer véritablement* ».

« *Les initiatives prises par des préfets relatives à des réorganisations territoriales ne le sont qu'à leur propre initiative* ».

Au nom de l'intersyndicale, le SEJS déplore cette carence de concertation. La frustration est grande. Les syndicats en sont réduits à un rôle de critique *a posteriori*. Ils souhaiteraient que les ministres soient plus offensifs et prospectifs sur les dossiers sectoriels et transversaux de la RGPP.

L'UNSA-éducation souligne que ce rôle assigné de fait aux syndicats est en pleine contradiction avec les orientations du gouvernement dans le cadre de la réforme du dialogue social.

*Eléments de réponse de M. H. CANNEVA, Directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale (DRHACG)*

M. CANNEVA précise par ailleurs qu'un comité de pilotage RGPP sera mis en place et présidé par M. BERTRAND, Secrétaire Général du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Sur la RGPP territoriale, il y aura un comité de pilotage spécialisé.

## **De la réforme de l'administration centrale (Danielle LEMAIRE)**

Question :

Danielle LEMAIRE demande quelle méthodologie a prévalu aux décisions annoncées au cours du CTPC du 6 mai. « *Quelles analyses ? Quelle évaluation de l'existant a conduit à cette nouvelle organisation de l'administration centrale ? On ne distingue rien d'autres dans les textes diffusés que l'impression d'un meccano qu'on peut à l'infini monter et démonter. On ne lit rien d'autre qu'une énumération des tâches habituellement effectuées et une nouvelle répartition entre deux directions au lieu d'une. On ne nous dit rien sur la fusion de la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale et de la DAGPB. Doit-on appeler cela « dialogue » ou « monologue social » ?*

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH (Directeur de cabinet), CANNEVA (DRHACG) et NIZRI (Conseiller technique) :*

M. Julien NIZRI rappelle les différentes réunions tenues ou proposées aux syndicats. Un CTPC informatif a eu lieu. Il y aura également un CTPM informatif à ce sujet, puis un CTPC décisionnel. M. MOUTOUH évoque les « instances décisionnelles RGPPistes », apparemment extérieures, qui imposent des suppressions de directions d'administration centrale ...

L'intersyndicale insiste sur les suppressions d'emploi en administration centrale, dépassant apparemment les prévisions de départ en retraite, et l'inquiétude des personnels sur leur avenir. M. Hervé CANNEVA indique que c'est la LFI 2008, et non la RGPP, qui a prévu les suppressions d'emplois seront acquittés par 25 emplois à l'AC avec des départs à la retraite et de l'aide à la mobilité et surtout une économie de 5 ou 6 emplois avec la disparition de la DVAEF. Il indique que le schéma des emplois 2009 n'est pas encore constitué.

Jacques DURU (FO) demande s'il est envisagé de quitter le site de l'avenue de France. M. MOUTOUH indique que le sujet est à l'étude, la location de ce bâtiment étant très onéreuse (14,5 M€/an) et de plus il est non accessible aux handicapés. Une solution envisagée serait d'aller dans un bâtiment propriété de l'Etat.

### **Des instituts et de l'Information Jeunesse (Denis ADAM)**

*Questions :*

*« Une remarque tout d'abord sur l'INSEP. La justice a condamné sur la forme le partenariat public privé (PPP) pour absence de dialogue social. Sur le fond nous restons interrogatifs sur les moyens disponibles pour faire de l'INSEP « le vaisseau amiral du sport français » comme Bernard Laporte l'appelle de ses vœux. Cela devra-t-il se faire avec l'apport de nouveaux capitaux privés et quelles seront les concessions qui l'accompagneront ? ».*

*« Pour l'INJEP, il s'agit également d'une absence de dialogue social. Pourtant, on ne peut pas dire que le temps aura manqué sur ce dossier. Dès sa présentation du PLF 2008, Bernard Laporte affirmait aux députés qu'il faudrait faire évoluer le statut et les missions de l'Institut. Depuis aucun groupe de travail n'a associé les personnels sur ce sujet qui n'a même pas été à l'ordre du jour du dernier conseil d'administration. Pourtant on parle à présent de rapprochement avec le CIDJ, le CNJ... tout cela sans débat avec les représentants des personnels concernés. Notre question est donc simple mais double :*

- Quel est votre projet pour l'INJEP ?*
- Quand et comment les représentants des personnels seront-ils sollicités sur le sujet ? ».*

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat :*

Le directeur de cabinet dit prendre acte de la décision de justice sur la forme du PPP. Il affirme que les PPP ne sont plus priorisés par Bercy et qu'ils ne sont pas des outils retenus dans le cadre de la RGPP.

Pour l'INJEP, le directeur de cabinet réaffirme la nécessité d'évolution et s'inscrit dans la volonté de sauvegarder l'institut alors que d'autres pistes prévoyaient sa suppression. Un élément de réflexion conduit à penser aujourd'hui à sa transformation en « maison de la jeunesse et de la mobilité » avec un rapprochement géographique (une fusion des statuts n'étant juridiquement pas possible) avec les offices franco-allemand et franco québécois pour la jeunesse (OFAJ et OFQJ).

Pour le CIDJ, le directeur de cabinet souhaite distinguer deux aspects :

- La nécessité de mettre en place un véritable CRIJ en Ile de France dans de nouveaux locaux puisque la mairie de Paris ne semble pas vouloir renouveler le bail actuel.*
- La fabrication de documents et l'animation de réseau qui serait compatible avec les nouvelles missions de l'INJEP.*

Dans tous les cas, le dialogue se fera avec les organisations syndicales une fois que le ministère aura construit ses projets. Pour le moment beaucoup de questions se posent mais il n'y a pas de réponses ou de propositions arrêtées.

*Remarques :*

Le SEP, au nom de l'interfédérale, regrette cette vision réductrice du rôle des syndicats perçus comme des opposants et non comme des forces de propositions et d'évolutions.

Le projet d'évolution de l'INJEP fait une fois de plus disparaître l'éducation populaire au profit de la seule jeunesse ; c'est d'autant plus regrettable que cela n'est pas sans rappeler le passage de l'INEP (Institut national de l'éducation populaire) à l'INJ (Institut national de la jeunesse) en 1986. Si le directeur de cabinet nous reconnaît d'être garant de la mémoire de cette histoire, il est dommage qu'il ne souhaite pas en faire meilleur usage afin d'éviter de renouveler les erreurs du passé !

## **Des CREPS (Guy COISY)**

Question :

Guy COISY se réfère à la lettre intersyndicale du 23 avril. S'agissant des projets de suppression de CREPS, il demande les critères qui seront retenus, la qualité des personnes qui seront chargés de les évaluer, et la liste des suppressions qui semblent déjà envisagées. Il demande également qu'une évaluation soit faite du bilan de la suppression du site de MONTRY, et que cela soit présenté en CTPM avec l'évaluation de l'externalisation déjà demandée plusieurs fois.

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat :*

M. MOUTOUH indique que le bilan de la suppression du CREPS de MONTRY sera présenté en CTPM. S'agissant des CREPS, « il n'y a pas de dogme de un CREPS par région ». « On ne supprimera pas de CREPS au hasard. L'évaluation est fondamentale ». M. MOUTOUH indique avoir constaté qu'il n'y avait pas de centralisation de l'information sur les CREPS en administration centrale, ce qui rendait très compliqué le travail d'évaluation. Par ailleurs, faut-il le faire en interne ou en externe ? La question se pose de quoi faire des CREPS, demain. Leurs missions dans le sport du haut niveau et la formation doivent être conservées.

« Le plus souvent, les CREPS faibles en formation le sont aussi en sport de haut niveau. Certains sont très vides, ou ont une activité réduite ou épisodique dans l'année ».

Compte tenu de l'ampleur du sujet, M. MOUTOUH indique que l'étude nécessaire prendra plus de temps qu'il ne l'avait imaginé initialement (de l'ordre de trois mois). Elle sera confiée à un cabinet extérieur, après appel d'offre. « L'évaluation sera extrêmement sérieuse. Il faudra ensuite travailler à la réorganisation de ceux qui resteront, et de voir quels liens tisser avec l'INSEP. »

« Il n'y a pas de liste de suppression de CREPS, car il n'y a pas encore eu évaluation. On verra le schéma d'emploi des personnels après, s'il y a suppression ».

Les syndicats rappellent les nombreux emplois contractuels en CREPS, qui se traduiraient en licenciements secs s'il y avait suppression. M. NIZRI, conseiller technique, évoque le suivi individualisé des personnels de l'INSEP aux postes supprimés, dont certains estiment avoir été très bien repositionnés. Les syndicats rappellent aussi le cas des autres.

## **Des services déconcentrés (Didier HUDE)**

Question :

S'agissant de la RGPP dans sa version territoriale, le discours du chef de l'Etat à Cahors, le 7 avril, a relancé l'hypothèse d'une généralisation de l'exemple du Lot (OSE) qui aurait vocation à essaimer largement sur le territoire. Qu'en est-il ? Et comment évolue la réflexion gouvernementale ? Pour le niveau régional, si on parle de le « renforcer » quel sort réserve-t-on à la part départementale des DRDJS actuelles et quels éléments de services sont supposés intégrer les directions régionales de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports ?

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat, et de M. J. NIZRI, Conseiller technique :*

On ne peut, à la mi mai, prévoir aucun scénario précis de ce que vont devenir les services déconcentrés de la jeunesse et des sports. Une mission nationale, confiée à M. COLCOMBET, est chargée de faire des propositions au gouvernement. Cette mission regroupe des représentants de différents ministères. Pour « jeunesse et sports », c'est l'inspecteur principal Patrick LAVAURE qui participe à cette mission.

Depuis le 4 avril le scénario se dessine. Les DRDJS ont vocation à accueillir, en plus de leur périmètre actuel, « tout ce qui ne sera pas intégré aux agences régionales de la santé (ARS) » pour la part venant des directions régionales de l'action sanitaire et sociale (DRASS). On peut prévoir également l'intégration des délégations régionales aux droits des femmes. Serait ainsi constituée une direction régionale de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports (DRCSJS) dans laquelle les personnels JS constitueraient la large majorité des effectifs. Sans que cela ne soit arbitré l'intitulé DRCSJS est celui porté et proposé par le cabinet de la ministre. La part départementale actuelle des DRDJS devrait demeurer au sein des DRCSJS. La logique qui veut que le préfet de région soit également préfet de département devrait s'appliquer aux services régionaux sans remise en cause de la double compétence région/département chef-lieu de région. Le cabinet de la ministre souhaite pouvoir élargir au maximum ses prérogatives. Il ne cache pas sa volonté d'intégrer la politique du logement : « *Qu'est-ce qu'on met dans cohésion sociale, s'il n'y a pas le logement ? Ce serait seulement la politique de la ville ?* »

Le sort des DDJS n'est quant à lui aucunement précisé. La mission COLCOMBET doit faire des propositions. On peut cependant prévoir qu'il n'y aura pas de scénario unique. Trois scénarii dominants se dégagent. Ils seront soumis aux décisions des préfets. Ils donnent déjà lieu à des enquêtes qui échappent à l'administration et aux cabinets du ministère. On peut résumer ces scénarii ainsi, en fonction de la taille des départements :

1. Une DD à géométrie variable, plus ou moins maintenue dans sa formule actuelle, demeurée autonome, prenant éventuellement un intitulé « population ».
2. Une DD intégrée aux services préfectoraux (exemple OSE du Lot) qui deviendrait un élément d'une direction de la population au sein de ladite préfecture.
3. Une DD devenant de la cohésion sociale et de la jeunesse et des sports (hypothèse préférée du cabinet) qui réunirait des éléments d'autres services départementaux s'ajoutant à ceux de la JS.

Aucune date n'est avancée pour rendre les arbitrages. Le cabinet reconnaît que depuis le discours de Cahors du 4 avril l'hypothèse 2 est fortement relancée.

#### **Du CNDS (Brigitte DAURE)**

Question :

*« Dans les décisions du conseil de modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008, il est inscrit : « rationalisation de la répartition des compétences entre l'Etat et le Centre national de développement du sport (CNDS) et réforme de la politique d'attribution des subventions en faveur du sport afin d'éviter le saupoudrage des subventions ». M. Laporte, lors de son discours du 17 avril devant le Conseil d'administration du CNDS, a déjà évoqué la suppression des commissions départementales d'attribution du CNDS au profit d'un système de « têtes de réseaux » et un seuil minimum de 450 euros pour l'attribution des subventions. Pouvez-vous nous dire comment cela va se traduire concrètement ? »*

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat :*

*« Nous essayons de sanctuariser les 200 millions d'euros du CNDS ainsi que la pérennisation du PNDS qui était actée sur trois ans, dont 63 millions d'euros en 2008. Nous avons constaté un doublon entre le Ministère et le CNDS. Le plus simple est de confier exclusivement le financement au CNDS ».*

Au nom de l'intersyndicale, FO a rappelé que cet argent de l'Etat, qui représente une somme très importante des crédits d'intervention de notre ministère, doit être géré par les services de l'Etat et notre demande de maintien du service public au plus près des citoyens et des associations, donc au niveau départemental.

Nous attirons l'attention sur les conséquences de ce nouveau dispositif sur les associations et clubs sportifs, en particulier sur les plus modestes qui ne recevraient plus de ressources du CNDS et ne pourront que se retourner vers les collectivités territoriales.

NB : nous n'avons pas eu de réponse en ce qui concerne les têtes de réseaux nous reposerons donc la question le 26 mai, lors de l'audience avec Bernard LAPORTE.

## **Des personnels (Bernard POUIT)**

*Question :*

L'avenir des personnels a été évoqué dans les différents points mis à l'ordre du jour. Ma question porte sur les suppressions d'emplois au budget 2008. En effet, ce sont 60 suppressions qui sont prévues, 25 en Administration Centrale et 35 dans les services déconcentrés, suppressions qui ne concernent essentiellement que des emplois de personnels administratifs, qui sont pour la plupart des personnels gérés par l'Education Nationale.

A ce jour, nous ne connaissons pas les supports (les catégories) des postes supprimés et où ils sont implantés. Au sein des académies, les Recteurs réunissent les CAP « mouvement » afin d'affecter les collègues à la rentrée scolaire.

Vous avez dit tout à l'heure, que les postes supprimés ne concernaient pas essentiellement des départs à la retraite. La personne qui va voir son poste supprimé, que va-t-elle devenir à la rentrée ? Est ce que des mesures spécifiques vont être prises pour "ces sinistrés" ? Par ailleurs, qu'en est-il pour les personnels qui verront leur poste supprimé dans le cadre de la RGPP ? Comment seront utilisées les dispositions de la « boîte à outils » ?

*Eléments de réponse de M. H. CANNEVA, DRHACG :*

Les 60 suppressions seront effectives le 01 septembre 2008 et correspondent à 20 ETP. Le choix qui a été fait doit avoir un effet sur le niveau départemental. Lors des conférences de « dialogue de gestion » (prévues dans le cadre de la LOLF), nous avons demandé aux Directeurs Régionaux de nous identifier les postes qui doivent être fermés. Nous avons eu des propositions. Il fallait profiter des départs à la retraite et des retours vers l'Education Nationale.

La liste des postes supprimés sera proposée au prochain CTPM. Les personnes concernées par les suppressions ont demandé leur mutation, il ne doit pas y avoir de problème. « *On a un suivi individuel en liaison avec les DR ; on intervient au cas par cas auprès du rectorat, ou du ministère de l'Education Nationale, si nécessaire* ».

D'autres suppressions sont prévues pour les budgets 2009 – 2010 et 2011. « *Si nous avons cette année limiter la casse* », les autres années, seront plus difficiles, nous le savons déjà. »

*Eléments de réponse de M. H. MOUTOUH, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat :*

S'agissant des personnels qui verront leur poste supprimé dans le cadre de la RGPP, « *on essaiera d'individualiser au mieux les solutions* », pour leur reconversion professionnelle.

L'intersyndicale a par ailleurs demandé que soit communiquée en CTPM une projection pour l'avenir des personnels, avec l'évolution des missions et le périmètre des services. « *Les personnels fantasment quand ils n'ont pas d'information* » (Didier HUDE). Hugues MOUTOUH a répondu « *qu'il n'y avait pas de schéma pré-établi* ».

Elle a alerté sur la situation des CREPS, qui, en cas de fermeture, engendrera des licenciements secs des (nombreux) personnels contractuels. Elle a également pointé (Denis ADAM) qu'il y avait des départs en retraite de CEPJ et d'IJS, non remplacés, et qu'il n'y avait pas ou plus de concours pour eux. « *On va au-delà des suppressions d'un poste sur deux* ». « *Maintenant que l'on connaît les personnels touchés par les suppressions d'emploi en loi de finances, pourquoi n'organise-t-on pas de concours ?* ».

## **Conclusion (Samy DRISS)**

Au nom de l'intersyndicale, Samy DRISS conclut la réunion en remerciant nos interlocuteurs pour les éléments de réponse apportés. Il rappelle les très fortes inquiétudes et très fortes demandes de dialogue social des personnels. Il rappelle l'exemple du partenariat public privé (PPP) de l'INSEP. Si le Tribunal Administratif a annulé la décision du Ministre Jean-François LAMOUR, c'est parce que l'administration n'avait pas respecté ses obligations de dialogue social.

Actuellement, le gouvernement travaille avec les syndicats à une réforme du dialogue social. Quelles qu'en soient les conséquences, les syndicats seront toujours présents pour rappeler à l'administration ses engagements et obligations.

\*\*\*

\*